

Laboratoires de biologie médicale



© 2016 Les Echos Publishing

Les laboratoires de biologie médicale poursuivent leur démarche d'accréditation comme en témoignent les chiffres publiés par le Comité français d'accréditation (Cofrac) parus il y a quelques jours.

Le Cofrac est chargé depuis un décret de février 2015 de délivrer aux laboratoires de biologie médicale une accréditation portant sur au moins 50 % des examens de biologie médicale qu'ils pratiquent, pour que ceux-ci puissent continuer à fonctionner à compter de novembre 2016.

Selon le Cofrac, au 1^{er} mars 2016, 615 laboratoires sont déjà accrédités (dont 192 hospitaliers), 130 sont engagés dans le processus d'accréditation, avec leur évaluation initiale déjà réalisée, et 278 demandes initiales d'accréditation ont été déposées. Pour rappel, le nombre de laboratoires s'élève au total à 1 023, dont 319 hospitaliers et 704 privés.

Une carte a même été établie pour visualiser la répartition régionale des laboratoires accrédités ou en cours d'accréditation.

Pour en savoir plus : www.cofrac.fr

© 2016 Les Echos Publishing